

GUICHET ÉQUILIBRE

Activités de suivi

Table des matières

Fiches-ressources

Fiche-ressource 1 : Votre expérience au guichet « Équilibre » 2

Fiche-ressource 2 : l'État fédéral 3

Fiche-ressource 3 : législatif et exécutif 4

Fiche-ressource 4 : la répartition des compétences 5

a. Les compétences de l'autorité fédérale 5

b. Les compétences des régions 6

c. Les compétences des communautés 8

Fiche-ressource 5 : Qu'est-ce qu'un budget ? 10

Fiche-ressource 6 : Les revenus de l'État 11

a. Impôt des sociétés 11

b. Impôt des personnes physiques 11

c. Cotisations sociales 11

d. Impôts sur la fortune..... 12

e. TVA..... 13

f. Accises..... 14

g. Autres impôts 14

Fiche-ressource 7 : Dépenses 15

a. Le saviez-vous ? 15

b. Regardons cela de plus près... 16

Fiches-réponses

Fiche-réponse 1 : Qu'est-ce que l'État ? 18

Fiche-réponse 2 : L'Etat fédéral 20

Fiche-réponse 3 : Quel(s) pouvoir(s) est/sont concerné(s) ? Législatif ou exécutif ? 21

Fiche-réponse 4 : Je suis...? Le Fédéral, la Région, la Communauté ? 22

Fiche-réponse 5 : Le budget 23

Fiche-réponse 4 : Les revenus de l'État 24

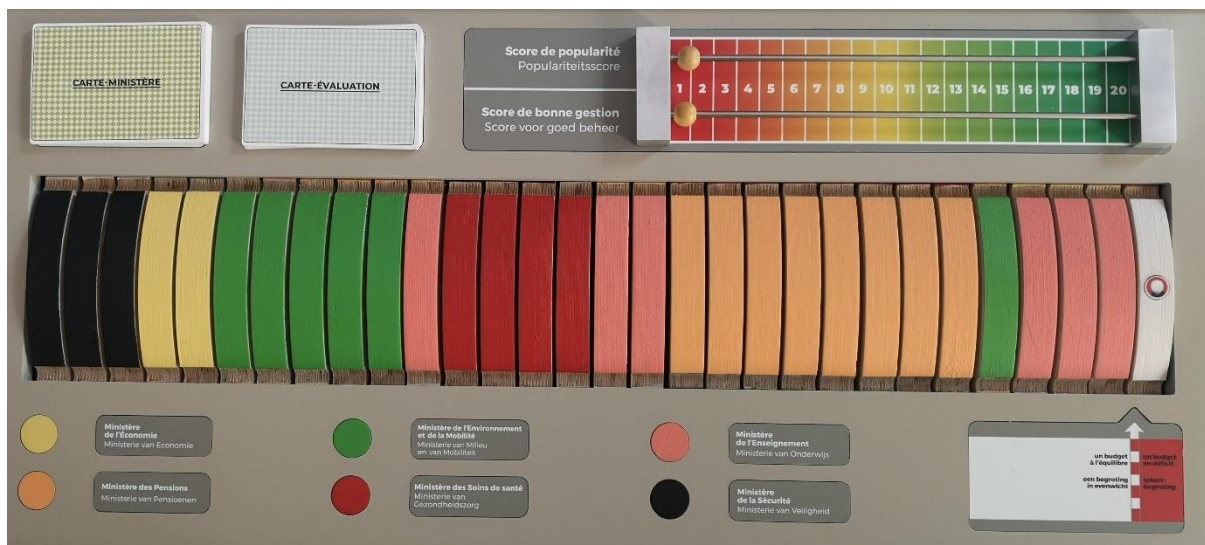
Fiches-ressources

Fiche-ressource 1 : Votre expérience au guichet « Équilibre »

Au cours du guichet « équilibre », vous avez été amené-es à vous glisser dans la peau de ministres. Vous avez eu l'occasion d'établir, ensemble, un budget d'état. Vous avez donc été amené-es à négocier avec les autres et à décider des postes auxquels vous vouliez investir plus ou moins d'argent.

Vous avez donc appris qu'un gouvernement doit faire des choix lorsqu'il établit ses budgets.

Ces choix ont des conséquences directes sur notre société. En effet, si l'État veut faire beaucoup de choses, il a besoin d'argent. Il doit, comme vous l'avez fait, soit économiser sur d'autres choses, soit prélever plus d'impôts.



Fiche-ressource 2 : L'État fédéral

Le budget d'état, avec lequel travaillent les différents gouvernements, est constitué par différentes recettes (voir fiche-ressource 5), dont les principales sont les impôts sur le revenu et les taxes.

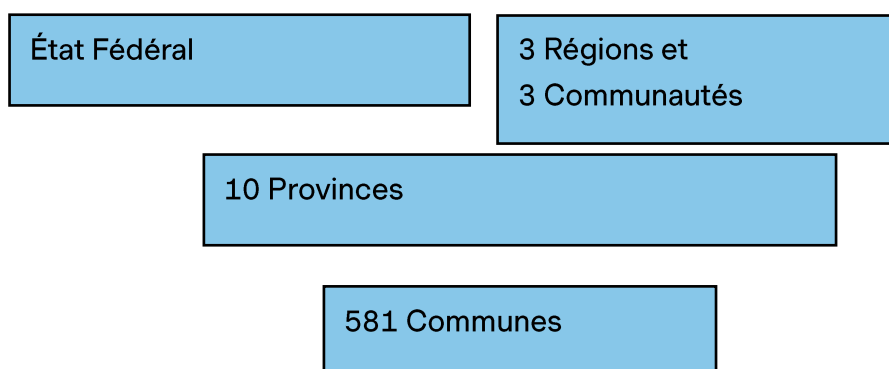
Afin de mieux comprendre comment se répartit ce budget, nous vous proposons de commencer par le fonctionnement de notre état belge.

On dit que la Belgique est un « état fédéral »¹, cela veut dire qu'il y a, dans notre pays, divers niveaux de pouvoir. Dans le cadre de cette fiche, nous allons seulement nous attarder sur le niveau supérieur car c'est à ce niveau que l'on parle du « budget d'état ».

L'étage supérieur est occupé par :

- l'État fédéral
- les communautés : communauté française, communauté flamande, communauté germanophone
- les régions : région wallonne, région de Bruxelles-Capitale, région flamande

Ces instances sont toutes trois égaux en droit. Ils interviennent donc sur un pied d'égalité mais dans des domaines différents². Ces différents domaines seront approfondis à la fiche ressource 3. Ensemble, ils constituent l'essentiel du budget de l'État belge³. Les provinces et les communes relèvent de ces autorités. Elles reçoivent l'essentiel de leur budget de l'Etat fédéral, des régions et des communautés, mais sont également autorisées à prélever des impôts auprès de leurs résidents.



¹ Les institutions belges en vidéos : <https://www.bruxelles-j.be/exercerta-citoyennete/quelles-sont-les-institutions-federales/>

² Pour tout savoir sur les compétences des différents niveaux de pouvoir : <https://elections.inforjeunes.be/pour-qui/la-belgique-un-pays-particulier/>

³ Aux étages inférieurs, on retrouve les provinces et les communes, mais celles-ci dépendent en très grande partie de l'état fédéral, des régions et des communautés en ce qui concerne leur budget.

Fiche-ressource 3 : Législatif et exécutif

Pour chacune de ces instances, il y a un pouvoir législatif, le Parlement et un pouvoir exécutif, le gouvernement.

Il y a donc, au total, 7 Parlements et gouvernements de même niveau de pouvoir :

- Le Parlement et le gouvernement fédéral
- Le Parlement et le gouvernement de la région wallonne
- Le Parlement et le gouvernement de la région de Bruxelles-capitale
- Le Parlement et le gouvernement de la région flamande
- Le Parlement et le gouvernement de la communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)
- Le Parlement et le gouvernement communauté germanophone
- Le Parlement et le gouvernement communauté flamande

Notons que, côté néerlandophone, la région et la communauté ont été fusionnées en un seul lieu : le Parlement flamand. Les compétences restent néanmoins réparties entre la communauté et la région.

Le Parlement constitue le pouvoir législatif. Il est constitué de député-es élu-es par le peuple. Sa tâche est de voter les lois et les décrets.

Le gouvernement constitue le pouvoir exécutif. Il est composé de ministres choisi-es par le parlement et est chargé de mettre en application les lois et les décrets.

Ainsi, par exemple, dans le cadre d'une limitation de vitesse aux abords d'une école, il appartiendra au parlement de voter la loi (par exemple : 30km/h) et au gouvernement d'en définir les modalités d'application (dos d'âne ? Feux rouges ? Agents de circulation ?...).

Notons qu'une autre tâche du Parlement est de contrôler le gouvernement (entre autres, par rapport au budget, voir fiche-ressource 5). En effet, cela est une condition essentielle de notre démocratie puisque ce sont bien les député-es qui sont élu-es, et non les ministres. Leur travail doit donc être contrôlé.

Fiche-ressource 4 : La répartition des compétences

Ainsi, comme nous l'avons vu, le budget d'état belge est essentiellement géré par l'état fédéral, ainsi que par chacune des régions et des communautés. Il sert à financer différents secteurs qui sont en charge. Cette fiche-ressource a pour but d'éclaircir les compétences principales de chacun de ces pouvoirs.

a. Les compétences de l'autorité fédérale

L'autorité fédérale est le niveau de pouvoir dont les compétences s'exercent sur l'ensemble du pays.

Compétences	Explication
 <p>Justice</p>	Gestion des tribunaux, des prisons.
 <p>Affaires étrangères</p>	Représentation de la Belgique auprès des Nations unies, des ambassades, coopération au développement...
 <p>Défense</p>	Armée, envoi de Casques bleus dans certains pays...
 <p>Mobilité et transports</p>	Plaques d'immatriculation, trafic aérien, règles de circulation, permis de conduire...
 <p>Affaires intérieures</p>	Police fédérale, sécurité, demandes d'asile, déclenchement des plans d'urgence...
 <p>Finances</p>	Fixer et récolter les impôts et taxes fédérales...
 <p>Economie</p>	Droit des consommateur-rices, pratiques commerciales, droits d'auteur...
 <p>Sécurité sociale</p>	Mutuelle, chômage, pensions...

b. Les compétences des régions

Comme vous avez pu le lire, en plus du gouvernement fédéral, notre pays compte aussi des régions et des communautés. Ils ont des pouvoirs différents et prennent des décisions sur différentes questions.

Les régions sont compétentes pour ce qui touche au territoire, comme l'agriculture, les transports ou l'économie⁴.









En Flandre, la région et la communauté ont été fusionnées et il y a donc 1 gouvernement et 1 parlement pour les deux.

5



⁴ Pour tout savoir sur la région wallonne et les autres niveaux de pouvoir en Belgique : <https://www.wallonie.be/fr/acteurs-et-institutions> Pour comprendre en vidéo ce que fait le parlement wallon : <https://www.parlement-wallonie.be/en-video>

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_en_Belgique

Compétences	Explication
 <p style="text-align: center;">Économie</p>	<p>Politique économique, innovation et les technologies nouvelles, politique des exportations et du commerce extérieur, expansion économique, télécommunications, implantations commerciales.</p>
 <p style="text-align: center;">Emploi</p>	<p>Programmes de remise au travail des demandeur-euses d'emploi, occupation des travailleu-euses étranger-ères et permis de travail, contrôle des efforts de recherche d'emploi.</p>
 <p style="text-align: center;">Agriculture</p>	<p>Politique des produits, politique des prix, aides aux entreprises agricoles, promotion, application des mesures européennes, etc.</p>
 <p style="text-align: center;">Logement</p>	<p>Police des habitations insalubres, aides aux particuliers, logement social, habitat permanent et bail d'habitation.</p>
 <p style="text-align: center;">Energie</p>	<p>Distribution et transport local d'électricité et distribution publique de gaz, sources nouvelles d'énergie (à l'exception de celles liées à l'énergie nucléaire) et utilisation rationnelle de l'énergie.</p>
 <p style="text-align: center;">Transport</p>	<p>Équipement et exploitation des aéroports, les transports en commun et transport scolaire (à l'exception du réseau ferroviaire) et transports exceptionnels.</p>
 <p style="text-align: center;">Environnement</p>	<p>Protection de l'environnement, politique des déchets, climat, développement durable, calamités naturelles, politique de l'eau.</p>
 <p style="text-align: center;">Aménagement du territoire</p>	<p>Planification, urbanisme, rénovation urbaine, politique foncière, protection des monuments et des sites.</p>

c. Les compétences des communautés

Les communautés sont compétentes en ce qui concerne les matières personnalisables, en rapport avec la langue tels que la culture, l'enseignement et les médias.



Carte des communautés de Belgique

- Communauté Flamande
- Communauté Wallonie-Bruxelles
(anciennement "Communauté française")
- Communauté Germanophone

Compétences		Explication
	Aide à la jeunesse	Aide aux enfants et aux jeunes en difficulté ou en danger, prise en charge éducative des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction, politique de
	Culture	Créer les conditions favorables au développement de pratiques artistiques, créatives et culturelles.
	Enseignement	Politique générale de l'enseignement, recherche dans l'éducation, supervision des directions...
	Justice	Gestion des maisons de justice.
	Recherche scientifique	Soutien de la recherche scientifique fondamentale au profit de deux types d'acteurs majeurs : les universités et le Fonds de la recherche scientifique.
	Sport	Promouvoir l'activité physique, sportive et de plein air auprès de la population de Belgique.

Fiche-ressource 5 : Qu'est-ce qu'un budget ?

Un budget est un document dans lequel sont détaillées les recettes et les dépenses d'un organe des pouvoirs publics pour une période déterminée, généralement d'un an.

Comme il s'agit d'une mise en application concrète, d'une « exécution », c'est le pouvoir exécutif (c'est-à-dire par les ministres au gouvernement, voir fiche-info 3) qui est à l'initiative du document. Celui-ci doit ensuite être approuvé par le pouvoir législatif (c'est-à-dire par les député-es, au parlement).

Le budget est bien plus qu'une estimation des recettes et dépenses qui seront faites par l'état : il reflète les choix et priorités fixées par le gouvernement.

La présentation et l'approbation du budget est donc un moment très important, parce que cela permet de savoir ce que le gouvernement considère comme prioritaire et ce qu'il a l'intention de faire.

Fiche-ressource 6 : Les revenus de l'État

Les revenus totaux de l'État sont constitués des différents impôts et des cotisations sociales qu'il perçoit sur une année.

a. Impôt des sociétés

Les sociétés belges qui exercent des activités lucratives doivent payer annuellement un impôt sur leurs bénéfices.

C'est la contribution des entreprises aux finances publiques.

b. Impôt des personnes physiques

Chaque année, l'État envoie à ses habitant-es adultes un document à compléter : la déclaration d'impôt. Ce document peut être envoyé par la poste ou complété en ligne sur « Tax-on-web ».



Sur leur déclaration d'impôt, les citoyen·nes doivent indiquer les revenus de leur travail et leur patrimoine (leurs biens mobiliers et immobiliers).

Un bien mobilier peut être par exemple une somme d'argent sur votre compte d'épargne.

Un bien immobilier peut être par exemple une maison ou un appartement.

Une partie de ces différents revenus est taxée par l'État. C'est la contribution des ménages aux finances publiques.

c. Cotisations sociales

Ces cotisations sont appelées des « recettes parafiscales ».

Les cotisations sociales sont des versements obligatoires liés aux salaires. Nous faisons une distinction entre cotisations personnelles et cotisations patronales.

- Les cotisations personnelles sont retenues sur le salaire par l'employeur. L'employeur doit reverser ces cotisations à l'État.

- Les cotisations patronales sont généralement plus élevées que les cotisations personnelles et sont payées par l'employeur en plus du salaire brut. Les travailleurs et travailleuses ne voient pas ces cotisations sur leurs fiches salariales. Ces cotisations doivent également être versées à l'État par l'employeur.

Les indépendant-es paient leurs cotisations sociales à leur caisse d'assurances sociales, qui les calcule. Les indépendant-es peuvent choisir leur caisse, mais l'affiliation est obligatoire.



https://www.youtube.com/watch?v=v_bd6hHrsQA

d. Impôts sur la fortune

L'impôt sur la fortune est un impôt sur l'ensemble du patrimoine, donc des richesses, d'une personne. Plus une personne a de patrimoine, plus elle est riche donc, plus elle sera taxée.

En Belgique, il n'existe pas à proprement parler d'un impôt sur la fortune.

Par contre, la Belgique taxe de manière indirecte le patrimoine des personnes à travers différentes taxes :

- Taxe sur le compte-titres : taxe sur le compte où sont mis en dépôt les placements des investisseurs.
- Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes : taxes sur les intérêts des comptes bancaires (épargne, compte à terme, ...), sur les intérêts des obligations et sur les dividendes des coopératives et des actions⁶ entre autres.
- Précompte immobilier : taxe sur le logement.
- Taxe boursière : taxe prélevée lors de l'achat ou la vente de placements sur la bourse.

Souvent les taxes sur les donations (don de biens, d'argent, d'une entreprise,... à une autre personne de son vivant) et les droits de succession (taxe prélevée sur un héritage)⁷ sont également considérées comme des impôts sur le patrimoine.

Pour en savoir plus sur les donations : <https://www.notaire.be/donations/quest-ce-quune-donation>

Pour en savoir plus sur les taxes sur [les investissements.](#)

⁶ Pour en savoir plus sur les produits de placement, voir guichet Avenir.

⁷ Pour en savoir plus sur les droits de succession, voir guichet Richesse.

e. TVA

La TVA est une « taxe sur la valeur ajoutée ». C'est une taxe payée à l'achat de biens ou de services.

TVA est l'abréviation de « taxe sur la valeur ajustée ». C'est une taxe que vous payez sur tous les achats que vous faites : un kilo de pommes, la facture du/de la plombier-ère,

En plus du prix, vous payez un pourcentage supplémentaire qui revient à l'État. Tout le monde paie donc la TVA, qui ne dépend pas des revenus.

En Belgique, on paie 21 % de TVA sur la plupart des biens et services qu'on achète.

Donc, si vous achetez une table à 100 euros, vous payerez 21 euros de plus, qui iront à l'État. Ce tarif ne s'applique pas à tous les produits.

Pour certains biens et services, un tarif TVA réduit est d'application :

- 0 % : par exemple pour certaines publications périodiques ;
- 6 % : par exemple pour les produits alimentaires, l'eau, les médicaments, les livres, les transports ;
- 12 % : par exemple pour les restaurants, les logements sociaux, ...

Un exemple :

Un producteur vend un GSM à un grossiste au prix de 100 euros. Il lui facture en outre 21 euros de TVA (21 %), qu'il reverse à l'administration lors de sa déclaration TVA périodique (une déclaration obligatoire pour les assujetti-es à la TVA). Le grossiste a payé le produit 121 euros.

Le grossiste revend ce même GSM à un détaillant au prix de 120 euros, plus 25,20 euros de TVA (21 %). Dans sa déclaration TVA périodique, le grossiste déduira les 21 euros de TVA qu'il a payés au producteur et il indiquera dans la rubrique « TVA due » la TVA qu'il a demandée au détaillant, c'est-à-dire 25,20 euros. L'administration percevra la différence, soit 4,20 euros. Le détaillant a payé 145,20 euros au grossiste.

Le détaillant revend le GSM à une consommatrice au prix de 150 euros + 31,50 euros de TVA (21 %). La consommatrice paie donc au total 181,50 euros. Dans sa déclaration TVA périodique, le détaillant indique la TVA qu'il a payée au fournisseur, c'est-à-dire 25,20 euros. Dans la rubrique « TVA due », il indique la TVA qu'il a demandée à la consommatrice, soit 31,50 euros. L'administration perçoit la différence : 6,30 euros.

L'administration a donc perçu, à travers les différents paiements, la TVA suivante :

$21 + 4,20 + 6,30 = 31,50$ euros. Cela correspond à la TVA que la consommatrice a payée.

f. Accises



Source : https://www.rtf.be/info/societe/onpdp/enquetes/detail_prix-des-carburants-une-histoire-de-taxes-et-d-accises?id=10073878 (vidéo)

Les accises sont des impôts sur la consommation ou l'utilisation de certains produits :

- carburants ;
- tabacs manufacturés ;
- alcool et boissons alcoolisées (bières, vins, boissons fermentées autres que les bières et le vin, produits intermédiaires et alcool éthylique proprement dit).

Le but principal de ces impôts est de freiner la consommation de ces produits. Si un produit est plus cher, il sera peut-être moins tentant pour les consommateur-rices.

g. Autres impôts

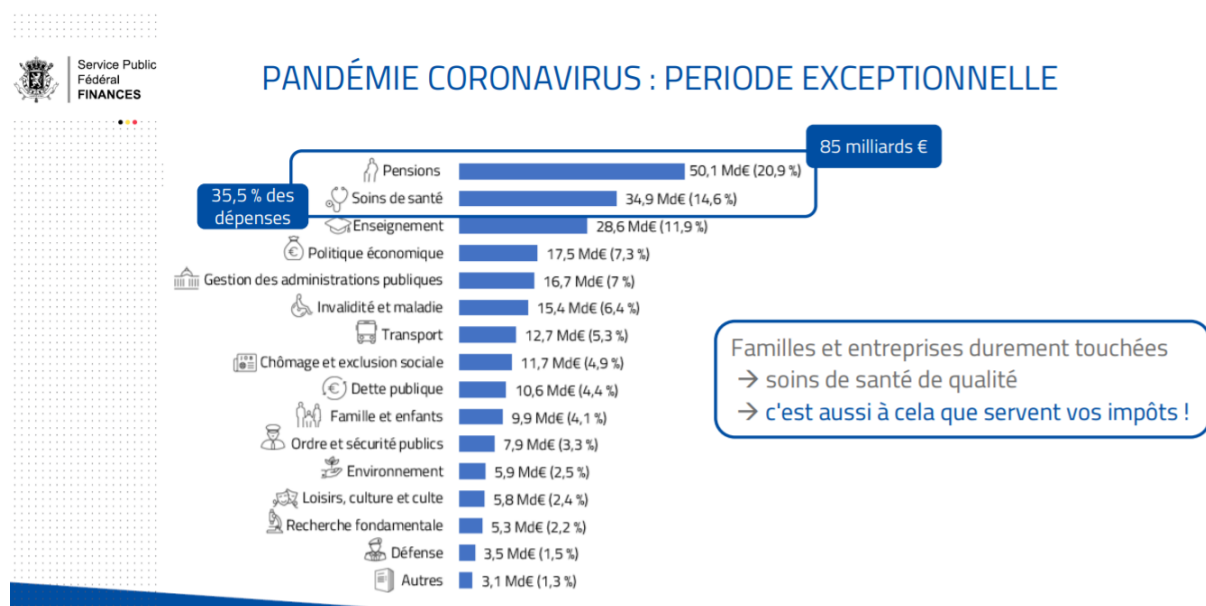
Il existe encore d'autres types d'impôts : taxe de circulation, taxe sur les jeux et paris, droits d'enregistrement (impôt perçu par l'État lors de l'enregistrement d'un acte ou d'un écrit dans un registre, par exemple un bail, un acte notarié, un jugement...), etc.

Rendez-vous à la Fiche-réponse 4.

Fiche-ressource 7 : Dépenses

Que fait l'État avec l'argent qu'il reçoit ?

En 2021, l'Autorité fédérale a publié l'aperçu suivant sur la base des chiffres de l'année 2020. Ce sont les chiffres pour tous les pouvoirs publics en Belgique. Ces chiffres montrent comment le budget est réparti entre les différents domaines de compétences (pensions, enseignement, ...).



a. Le saviez-vous ?

Nous impôts servent donc à payer une partie des services dont nous bénéficions. Ces services coûtent en fait beaucoup plus cher que ce que nous les payons. Sans l'intervention de l'état via cette « tirelire commune » qu'est le budget, nous devrions payer des sommes parfois impossibles pour beaucoup de choses qui nous semblent de nos jours naturellement accessibles.

Quelques exemples du coût réel (sans intervention de l'État)

Sans financement public, le coût réel de six années d'enseignement primaire s'élèverait à environ 20 500€, celui de six années d'enseignement secondaire à environ 36 000€.

Le coût d'un parcours complet dans l'enseignement, du pré-gardiennat à l'université, d'une personne qui obtient son master (sans jamais avoir doublé) serait supérieur à 100 000€.

Une formation de langue intensive de trois semaines coûterait 1850€ à un chômeur s'il devait la payer lui-même.

Un accouchement (sans complications) nous coûte aujourd'hui environ 370€. Sans la sécurité sociale, son prix serait d'environ 2500€.

Une prothèse du genou (dans une chambre commune à l'hôpital) coûte aujourd'hui 1430€ contre 9370€ sans intervention de la sécurité sociale.

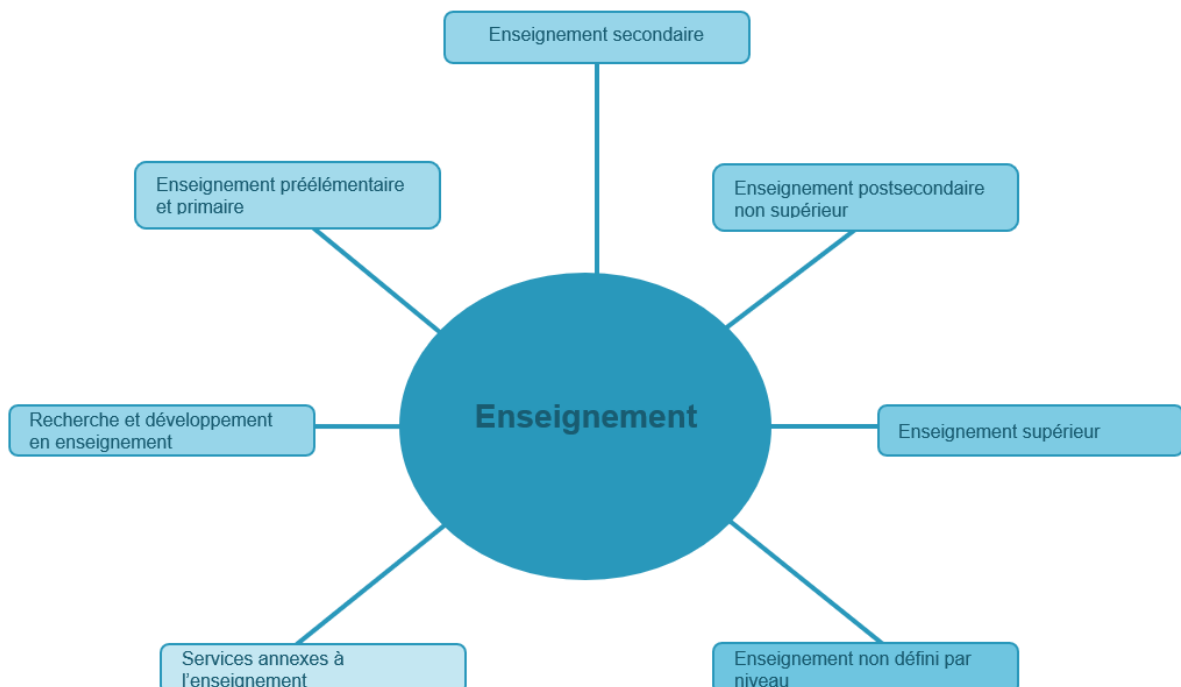
Personne n'aime payer des impôts, personne n'est ravi de recevoir sa déclaration fiscale mais tout le monde est content de pouvoir bénéficier d'un système de santé performant, d'aides en cas de crise sanitaire, d'écoles gratuites, de routes goudronnées, d'eau potable au robinet, etc.

La fiscalité est nécessaire au bon fonctionnement de l'État, des régions et communautés et des communes.

b. Regardons cela de plus près...

A l'intérieur de cette répartition du budget de l'état, il y a, bien sûr, une subdivision des dépenses à l'intérieur même de chacun des thèmes.

Ainsi, par exemple, pour le thème de l'enseignement, voici, sous forme de schéma, comment se subdivise le budget :



Fiches-réponses

Fiche-réponse 1 : Qu'est-ce que l'État ?

Regardez les images ci-dessous puis répondez aux questions.



Quelques questions ...

Ces images ont toutes quelque chose en commun. De quoi s'agit-il ?

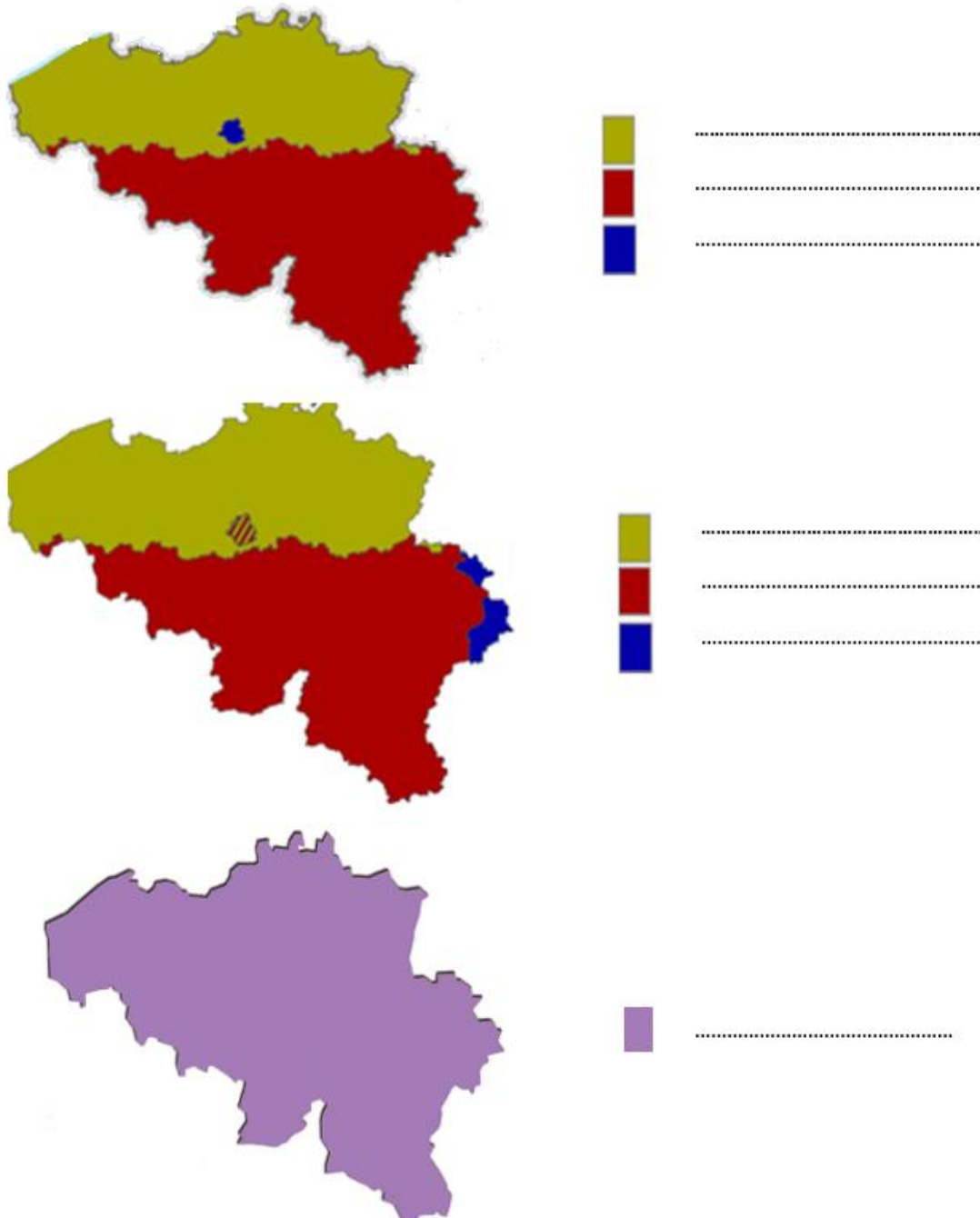
Devons-nous payer pour tous ces services ?

Comment sont-ils financés, selon vous ?

Fiche-réponse 2 : L'Etat fédéral

Compléter les légendes avec les termes ci-dessous :

Communauté française – Communauté flamande – Communauté germanophone –
Région wallonne – Région flamande – Région de Bruxelles – Etat fédéral



Fiche-réponse 3 : Quel(s) pouvoir(s) est/sont concerné(s) ? Législatif ou exécutif ?

Le récit	Quel(s) pouvoir(s) ?
Le Ministre de l'Enseignement est très critiqué pour l'organisation des conseils d'élèves. Il est appelé par le Parlement pour venir se justifier.	
Le gouvernement de la région wallonne établit le budget pour 2022.	
Nouvelle loi en 2011 : on porte les noms de famille des 2 parents.	
Quel sera l'ordre des noms de famille pour les enfants ?	
Le Parlement fédéral approuve le budget présenté par le gouvernement fédéral.	
Depuis 2018, une zone à basses émissions (LEZ) est opérationnelle à Bruxelles.	
A partir de 2022, les véhicules diesel Euro 4, immatriculés avant le 1/1/11, doivent payer pour accéder à la région de Bruxelles-Capitale.	
A partir du 1 ^{er} octobre 2021, un Covid Safe Ticket (CST) est demandé à l'entrée des restaurants bruxellois.	

Fiche-réponse 4 : Je suis...? Le Fédéral, la Région, la Communauté ?

La compétence	Je suis...
Je veille à ce que tous les enfants en Belgique soient inscrits dans une école à la rentrée scolaire.	
J'organise des formations afin que les demandeurs d'emploi puissent retrouver du travail.	
Je répare les routes quand elles sont endommagées.	
Je veille à ce que tous-tes les pensionné-es reçoivent une pension.	
Je fixe les règles de qualité et d'hygiène que doivent respecter les agriculteur-rices.	
J'ai envoyé des militaires en Afghanistan pour veiller au rapatriement de nombreuses personnes vers la Belgique.	
J'envoie chaque année la déclaration d'impôt à tous-tes les Belges de plus de 18 ans.	
J'envoie tous les 4 ans nos grands sportifs aux Jeux Olympiques.	

Fiche-réponse 5 : Le budget

Visionnez la vidéo suivante jusqu'à la minute 9'17. Dans cette vidéo, la secrétaire d'État au Budget explique ce qu'est un budget.



Vous pouvez visionner cette vidéo en suivant le lien

<https://youtu.be/AByeRz03QxA?t=565>

Expliquez avec vos propres mots ce qu'est un budget.

Cherchez sur le site RTBF Info un article récent sur le budget de l'autorité fédérale ou du gouvernement flamand, ou du gouvernement wallon ou bruxellois.

Généralement, l'article contiendra au moins une des informations suivantes :

- Le déficit est plus (ou moins) important que prévu. On explique comment ça se fait et/ou ce qu'on compte faire.
- Le gouvernement présente son budget au Parlement et demande l'approbation de ce dernier. Le gouvernement explique ses choix et ce qu'il trouve important.

Résumez le contenu de l'article :

Fiche-réponse 6 : Les revenus de l'État

Visionnez cette vidéo.



Vous pouvez visionner cette vidéo en suivant ce lien.

<https://www.youtube.com/watch?v=chaMVEI3VyY>

Dans cette vidéo, le chat ne paye plus d'impôts. Quel est le prélèvement (en %) sur son revenu auquel il échappe ?

Quels sont les dépenses qu'il doit désormais payer à leur prix réel ?

Alors, d'après vous à quoi servent nos impôts ?

Pour remplir les caisses de l'État, l'idée d'un impôt sur la fortune est souvent évoqué.

Divisez la classe en deux, afin de disposer d'un groupe « pour » et un autre « contre » un impôt sur la fortune.

- Sur base d'une recherche sur Internet, trouvez une dizaine d'arguments plaidant « pour » ou « contre » l'impôt sur la fortune en fonction du groupe dans lequel vous vous trouvez.
 - En utilisant vos arguments : essayez de convaincre votre enseignant-e – qui joue le rôle du/de la ministre des Finances – de votre position « pour » ou « contre » l'impôt sur la fortune.

Fiche-réponse 7 : Les dépenses de l'État

Intéressons-nous aux trois postes les importants des dépenses de l'État pour voir à quoi cela correspond.

Voici une série d'étiquettes de (sous-)postes budgétaires pour les thèmes de la protection sociale, des affaires économiques et de la santé. Comme pour l'exemple de l'enseignement, placez chacune de ces étiquettes autour du thème correspondant.

